

RÈGLEMENT 1367



décrétant un emprunt de 2 470 000 \$ pour les plans, devis, la surveillance et les travaux pour la réfection des infrastructures de la rue Boyer, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 470 000 \$

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue publiquement le 3 mars 2025 à 16h30, dans la salle du conseil municipal située au 1386, rue Dumouchel, à Sainte-Adèle, lieu ordinaire des séances à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Madame la conseillère Arielle Beaudin est absente pour toute la durée de la séance.

sous la présidence de madame la mairesse Michèle Lalonde.

ATTENDU QUE des travaux de réfection des infrastructures de la rue Boyer sont nécessaires ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle ne dispose pas actuellement des sommes requises pour payer le coût de ces travaux ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt pour payer le coût des travaux, incluant des honoraires et tous les frais inhérents ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 17 février 2025 par monsieur le conseiller Jean-François Robillard ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté avec l'avis de motion ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal trois (3) jours ouvrables avant la présente séance ;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 Emprunt

Le conseil est autorisé à faire réaliser des travaux de réfection des infrastructures de la rue Boyer et à emprunter une somme de 2 470 000 \$ pour assumer le coût des travaux et des honoraires professionnels incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus.

Les estimations détaillées des coûts, préparées par la trésorière madame Julie Brazeau, datée du 10 février 2025 (Annexe A), et par le directeur des services techniques monsieur Étienne Brossard ing., datée du 7 février 2025 (Annexe B), sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 2 Dépense

Le conseil est autorisé à dépenser une somme ne devant pas excéder le montant de 2 470 000 \$ pour les fins du présent règlement. Cette somme inclut tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert à l'annexe A.

Article 3 Terme de l'emprunt

L'emprunt doit être remboursé sur une période de 20 ans.

Article 4 Bassin de taxation – réseau d'aqueduc

Pour pourvoir à cent pourcent (100 %) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **45 %** de l'emprunt décrété par le présent règlement visant le prolongement et le bouclage de la conduite d'aqueduc, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou, aux termes des travaux décrétés par le présent règlement, qui seront desservis par le système d'aqueduc municipal, lesquels sont identifiés en bleu sur le plan joint à l'annexe C et daté du 7 février 2025, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5 Bassin de taxation – Réseau d'égout sanitaire et pluvial

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **8%** l'emprunt décrété par le présent règlement visant la réfection de la conduite d'égout sanitaire et pluvial, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par les systèmes municipaux d'égout sanitaire et pluvial du secteur de l'usine de traitement des eaux usées de Mont-Rolland, lesquels sont identifiés en brun sur le plan joint à l'annexe D et daté du 10 février 2025, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6 Bassin de taxation – réfection de rue et pavage

Pour pourvoir à cent pourcent (100 %) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **47 %** de l'emprunt pour la portion visant la réfection complète de la chaussée, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur l'ensemble des immeubles imposables sur le territoire, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 7 Affectation

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 8 Appropriation de contribution ou subvention

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou toute subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 9 Disposition finale

Que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion	17 février 2025
Adoption	3 mars 2025
Approbation des personnes habiles à voter	12 et 13 mars 2025
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation	23 avril 2025
Entrée en vigueur	29 avril 2025

Signé à Sainte-Adèle, ce 29 avril 2025.

(s) Michèle Lalonde

(s) Audrey Sénécal

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques

CERTIFICAT D'APPROBATION

RÈGLEMENT 1367

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) :

« Règlement 1367 \$ décrétant un emprunt de 2 470 000 \$ pour les plans, devis, la surveillance et les travaux pour la réfection des infrastructures de la rue Boyer, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 470 000 \$»

Adoption	3 mars 2025
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation	23 avril 2025

(s) Michèle Lalonde

(s) Audrey Sénécal

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques

ANNEXE A
VILLE DE SAINTE-ADÈLE

Travaux de réfection des infrastructures de la rue Boyer

RÈGLEMENT 1367

Coût des travaux - Annexe B : incluant les imprévus 2 099 490 \$

Frais incidents

Honoraires - EPDS	91 614 \$	
Études géotechnique	32 892 \$	
Honoraires - analyse en laboratoire	51 356 \$	
Honoraires - arpentage	15 000 \$	
Avis et permis	2 000 \$	
Taxes	114 475 \$	
Frais de financement	60 244 \$	
Imprévus (autres que ceux inclus dans le coût des t	2 929 \$	370 510 \$

Coût total du projet 2 470 000 \$

Financement 2 470 000 \$
Emprunt 20 ans



Julie Brazeau
Trésorière
Le 10 février 2025



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

ESTIMATION POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT

INFORMATIONS SUR LE PROJET

Nature des travaux :	Réfection des infrastructures - Rue Boyer	
Nom du dossier :	2417-T+GEO+A+CPDS - Réfection des infrastructure - Rue Boyer Volets : Travaux, Étude géotechnique, d'arpentage, du contrôle qualitatif et conception des plans et devis et surveillance	
Description du projet :	Remplacement complet de la conduite d'aqueduc sur Boyer et partiellement sur du Sommet Réfection des fondations de la chaussée et du pavage sur l'ensemble de la zone des travaux Optimisation du drainage du secteur	
Durée de vie utile :	50 ans	
Responsable de l'estimation:	Étienne Brossard, ing.	Directeur Services techniques et hygiène du milieu
Référence plans :	N/A	

ESTIMATION

SECTION A - COÛTS DIRECTS

Article	Nature des travaux	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total
1.	Organisation de chantier et préparation du site	1	Global	249 200.00 \$	249 200.00 \$
2.	Travaux d'eau potable	1	Global	744 220.60 \$	744 220.60 \$
3.	Travaux d'égout sanitaire	1	Global	140 182.00 \$	140 182.00 \$
4.	Travaux de réfection de chaussée - année 1 (2026)	1	Global	618 935.68 \$	618 935.68 \$
5.	Travaux de réfection de chaussée - année 2 (2027)	1	Global	156 085.00 \$	156 085.00 \$
6.	Travaux d'éclairage - EXCLU	1	Global	- \$	- \$
7.					
8.					
9.					
10.					
11.					
12.					
Sous-total TRAVAUX					1 908 623.28 \$

SECTION B - FRAIS INCIDENTS

13.0	Contingences		10%		190 862.33 \$
14.0	Honoraires professionnels				
14.1	Services professionnels géotechnique		1.7%	32 892.00 \$	
14.2	Services professionnels arpentage		0.8%	15 000.00 \$	
14.3	Services professionnels contrôle qualitatif		2.7%	51 356.41 \$	
14.4	Services professionnels conception, plans & devis, surveillance		4.8%	91 613.92 \$	
Sous-Total HONORAIRES PROFESSIONNELS					190 862.33 \$
TOTAL DE L'ESTIMATION :					2 290 347.94 \$

Signature :

2025-02-07

Étienne Brossard, ing.

Directeur Services techniques et hygiène du milieu

Item	Nom de l'article	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total
1. Organisation de chantier et préparation du site					
1.1	Gestion de la circulation, incluant plans, signalisation, maintien, entretien, sécurité, etc.	1	global	60 000.00 \$	60 000.00 \$
1.2	Gestion du chantier, incluant maintien des réseaux en fonction, bureau de chantier, inspection numérique avant travaux, sécurité du chantier, coordination avec les intervenants, compagnies d'utilités publiques et soutènement des utilités publiques (massifs, conduits, poteaux électriques, etc)	1	global	150 000.00 \$	150 000.00 \$
1.3	Gestion des eaux souterraines et de ruissellement pendant les travaux	1	global	25 000.00 \$	25 000.00 \$
1.4	Arpentage de construction, incluant implantation des profils avec piquets aux 10 mètres des deux côtés de la rue	1	global	6 000.00 \$	6 000.00 \$
1.5	Déboisement, abattage d'arbres, essouchement	1	global	1 000.00 \$	1 000.00 \$
1.6	Émondage de branches d'arbres	1	global	1 200.00 \$	1 200.00 \$
1.7	Fouilles exploratoires (si requis - sur demande de l'ingénieur)	6	unité	1 000.00 \$	6 000.00 \$
Sous-total					249 200.00 \$
2. Travaux d'eau potable					
2.1	Enlèvement d'une conduite d'eau potable existante, incluant accessoires (vannes, boîtiers, etc.), désaffectation, enlèvement de structures et des bornes-fontaines, et disposition	692	m.lin.	125.00 \$	86 500.00 \$
2.2	Fourniture, installation, entretien et enlèvement du réseau temporaire de distribution d'eau potable	1	global	4 685.00 \$	4 685.00 \$
2.3	Puits d'exploration	2	unité	500.00 \$	1 000.00 \$
2.4	Borne-fontaine à remplacer	4	unité	12 118.00 \$	48 472.00 \$
2.5	Vanne d'aqueduc incluant boîte de vanne ajustable - 150 mm	4	unité	2 364.00 \$	9 456.00 \$
2.6	Modification du header pour alimenter nouvelle conduite d'aqueduc de 200mm (vs existant 150 mm)	1	global	8 000.00 \$	8 000.00 \$
2.7	Conduite d'aqueduc incluant accessoires (bouchon, butées, etc.), excavation, membrane géotextile sous l'assise, assise et enrobage en pierre concassée MG-20, remblayage de la tranchée, transport et disposition hors site des matériaux inutilisables excluant l'enlèvement de la conduite existante				
2.7.1	- 200 mm PVC DR-18	700	m.lin.	500.00 \$	350 000.00 \$
2.8	Raccordement à la conduite existante 200x200	4	unité	12 161.00 \$	48 644.00 \$
2.9	Entrée de service d'aqueduc en cuivre K-mou à remplacer				
2.9.1	- 19 mm de diamètre cuivre K mou	25	unité	2 959.00 \$	73 975.00 \$
2.10	Isolant HI-40 (provision) - REQUIS ?	100	m ²	25.00 \$	2 500.00 \$
2.11	Surexcavation des matériaux inutilisables et ajout de pierre concassée sous l'assise de la conduite - REQUIS ?	25	t.m.	1.00 \$	25.00 \$
2.12	Emprunt granulaire classe B pour le remplissage de la tranchée incluant le transport et la disposition hors site des matériaux inutilisables - REQUIS ?	30	t.m.	5.00 \$	150.00 \$
2.13	Excavation et disposition des matériaux secs - REQUIS ?				- \$
2.14	Nettoyage, essais et désinfection de la conduite				
2.14.1	- Conduite diam. 200 mm	700	m. lin.	6.00 \$	4 200.00 \$
2.15	<u>Roc brisé mécaniquement/par dynamitage</u>				- \$
2.15.1	- Dynamitage	150	m.cu.	400.00 \$	60 000.00 \$
2.15.2	- Mécanique	0	m.cu.	100.00 \$	- \$
2.16	<u>Nettoyage et inspection télévisée</u>				
2.16.1	- Réception provisoire	1	global	6 270.00 \$	6 270.00 \$
2.16.2	- Réception définitive	1	global	4 427.00 \$	4 427.00 \$
2.17	<u>Option - modification de l'aqueduc et de l'égout à la polyvalente</u>				
2.17.1	- Condamnation de la conduite d'aqueduc existante sur 37.84m (remplissage avec béton maigre) (PROVISION)	1	global	5 000.00 \$	5 000.00 \$

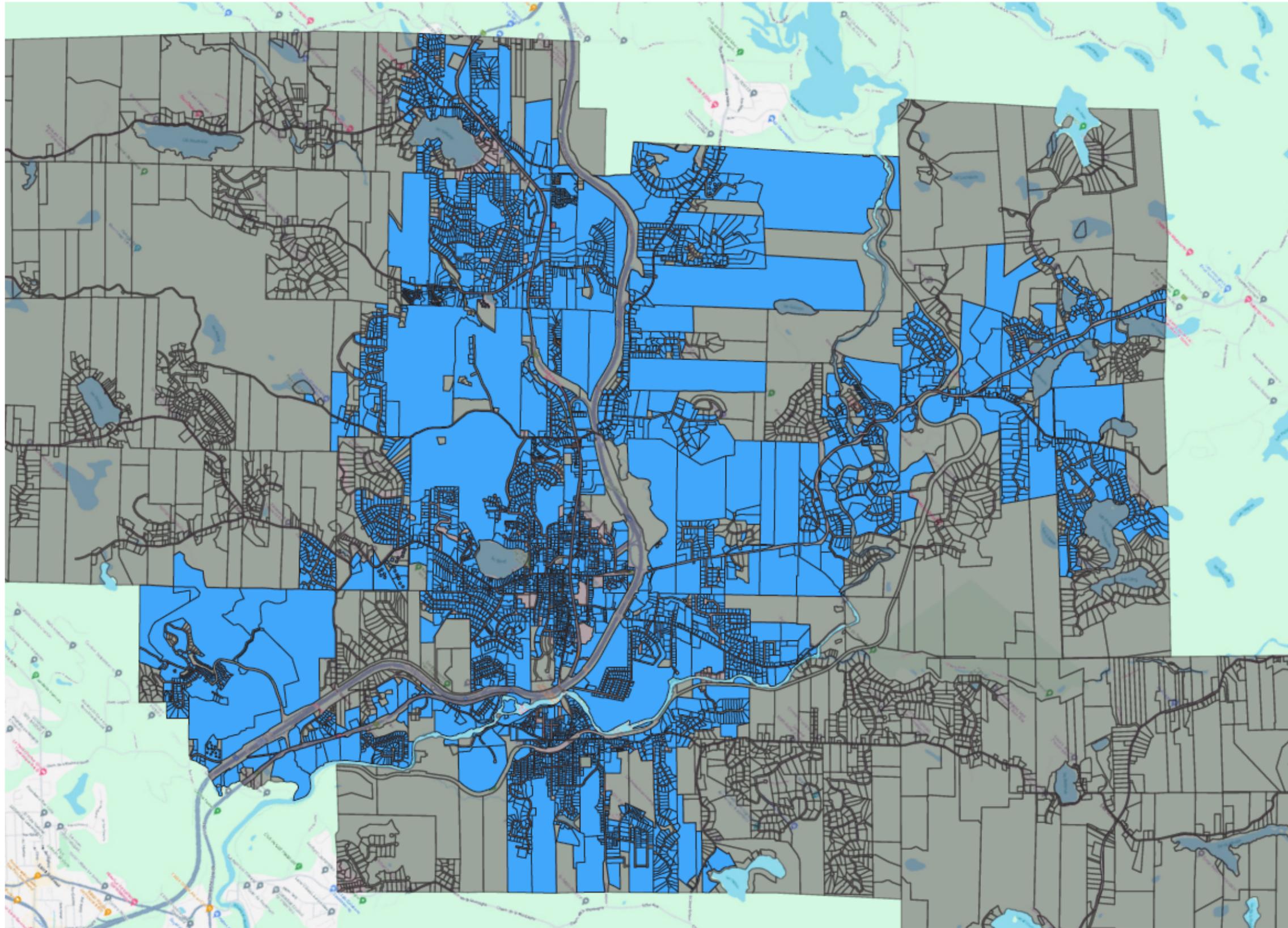
Item	Nom de l'article	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total
2.17.2	- Conduite d'aqueduc incluant accessoires (bouchon, butées, etc.), excavation, membrane géotextile sous l'assise, assise et enrobement en pierre concassée MG-20, remblayage de la tranchée, transport et disposition hors site des matériaux inutilisables excluant l'enlèvement de la conduite existante - 200 mm PVC DR-18 (PROVISION)	61.1	m.lin.	500.00 \$	30 550.00 \$
2.17.3	- Nettoyage, essais et désinfection de la conduite - Conduite diam. 200 mm (PROVISION)	61.1	m.lin.	6.00 \$	366.60 \$
Sous-total					744 220.60 \$
3. Travaux d'égout sanitaire					
3.1	<u>Conduite d'égout sanitaire incluant garnitures de caoutchouc, excavation, membrane géotextile sous l'assise, assise et enrobement en pierre concassée MG-20, remblayage de la tranchée, transport et disposition hors site des matériaux inutilisables</u>				
3.1.1	- 300 mm de diamètre PVC DR-35	41	m.l.	400.00 \$	16 400.00 \$
3.2	Regard d'égout à démolir	1	unité	356.00 \$	356.00 \$
3.3	<u>Regard d'égout préfabriqué étanche avec joints à garniture de caoutchouc et cunette ou équivalent approuvé incluant excavation, membrane géotextile sous l'assise, assise et enrobement en pierre concassée MG-20, remblayage de l'excavation, transport et disposition hors site des matériaux inutilisables</u>				
3.3.1	- 1200 mm de diamètre étanche	2	un.	5 776.00 \$	11 552.00 \$
3.4	Conduite existante à enlever				
3.4.1	- 1200 mm de diamètre TBA	78	m.l.	49.00 \$	3 822.00 \$
3.5	Remplacement de cadre et couvercle de regard existant par cadre et couvercle ajustable, incluant nivellement	10	unité	1 365.00 \$	13 650.00 \$
3.6	Entrée de service d'égout sanitaire à remplacer (sur Du Sommet)	2	unité	2 620.00 \$	5 240.00 \$
3.7	Raccordement d'une conduite proposée dans un regard existant	1	unité	4 345.00 \$	4 345.00 \$
3.8	Raccordement d'une conduite existante dans un regard proposé	2	unité	3 160.00 \$	6 320.00 \$
3.9	Surexcavation des matériaux inutilisables et ajout de pierre concassée sous l'assise de la conduite* - REQUIS ?	50	t.m.	1.00 \$	50.00 \$
3.10	Emprunt granulaire classe B pour le remplissage de la tranchée incluant le transport et disposition hors site des matériaux inutilisables* - REQUIS ?	50	m.cu.	5.00 \$	250.00 \$
3.11	Excavation et disposition des matériaux secs - REQUIS ?	20	m.cu.	5.00 \$	100.00 \$
3.12	<u>Roc brisé mécaniquement/par dynamitage</u>				
3.12.1	- Dynamitage	50	m.cu.	400.00 \$	20 000.00 \$
3.12.2	- Mécanique	50	m.cu.	400.00 \$	20 000.00 \$
3.13	<u>Nettoyage et inspection télévisée</u>				
3.13.1	- Réception provisoire	1	global	6 270.00 \$	6 270.00 \$
3.13.2	- Réception définitive	1	global	4 427.00 \$	4 427.00 \$
3.14	<u>Option - modification de l'aqueduc et de l'égout à la polyvalente</u>				
3.14.1	- Condamnation de la conduite d'aqueduc existante sur 51m (remplissage avec béton maigre) (PROVISION)	1	global	5 000.00 \$	5 000.00 \$
3.14.2	- Conduite d'égout sanitaire incluant garnitures de caoutchouc, excavation, membrane géotextile sous l'assise, assise et enrobement en pierre concassée MG-20, remblayage de la tranchée, transport et disposition hors site des matériaux inutilisables - 300 mm de diamètre PVC DR-35 (PROVISION)	51	m.lin.	400.00 \$	20 400.00 \$
3.14.3	- Nettoyage et inspection télévisée - Conduite diam. 300 mm (PROVISION)	1	global	2 000.00 \$	2 000.00 \$
Sous-total					140 182.00 \$

Item	Nom de l'article	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total
4.	Travaux de réfection de chaussée - année 1 (2026)				
4.1	Pavage existant à enlever	5456	m.ca.	8.00 \$	43 648.00 \$
4.2	Excavation jusqu'au niveau de la ligne d'infrastructure	4092	m.ca.	22.00 \$	90 024.00 \$
4.3	Fondation inférieure en matériaux granulaires MG-112, 475 mm d'épaisseur	4092	m.ca.	27.00 \$	110 484.00 \$
4.4	Fondation supérieure en pierre concassée MG-20, 275 mm d'épaisseur	4092	m.ca.	18.00 \$	73 656.00 \$
4.5	Pavage des accotements couche unique, incluant ajustement des services en ESG-10, PG58H-34 50 mm d'épaisseur	1364	m.ca.	33.37 \$	45 516.68 \$
4.5	Excavation de ventre de bœufs - requis ?	50	m.cu.	5.00 \$	250.00 \$
4.6	Béton bitumineux (couche de base), type ESG-14, PG 58H-34 60 mm d'épaisseur	614	t.m.	208.00 \$	127 712.00 \$
4.6	Réfection d'entrée privée en béton bitumineux, 50 mm d'épaisseur de type EC-10, incluant 150 mm d'épaisseur de pierre concassée MG-20	280	m.ca.	91.00 \$	25 480.00 \$
4.7	Réfection d'entrée privée en gravier	70	m.ca.	67.00 \$	4 690.00 \$
4.8	Transition de pavage aux intersections et entrées charretières	175	m.lin.	16.00 \$	2 800.00 \$
4.9	Engazonnement par plaques incluant 150 mm d'épaisseur de terre végétale	250	m.ca.	28.00 \$	7 000.00 \$
4.10	Pavés de béton incluant la fondation granulaire	25	m.ca.	262.00 \$	6 550.00 \$
4.11	Pavés existants à enlever, conserver et réinstaller	10	m.ca.	210.00 \$	2 100.00 \$
4.12	Traverse pour conduits électriques	10	m.lin.	135.00 \$	1 350.00 \$
4.13	Clôture décorative existante à déplacer, enlever et remettre en place	25	m.lin.	263.00 \$	6 575.00 \$
4.14	Transport et disposition hors site de matériaux contaminés	1	global	- \$	- \$
4.14.1	- Plage A-B	300	t.m.	35.00 \$	10 500.00 \$
4.14.2	- Plage B-C	300	t.m.	55.00 \$	16 500.00 \$
4.15	Marquage de chaussée - REQUIS ?	1	global	3 500.00 \$	3 500.00 \$
4.15	Ponceaux à remplacer				
4.15.1	Ponceaux sur Du Sommet : 450mm TTOG sur 8.244m incluant remblais, nivellement et disposition hors site de l'existant et des matériaux d'excavation	2	unité	3 800.00 \$	7 600.00 \$
4.15.2	Ponceau de 6.1m. larg. sur Boyer : par PEHD de 9m. Long incluant remblais, nivellement et disposition hors site de l'existant et des matériaux d'excavation	1	unité	8 000.00 \$	8 000.00 \$
4.15.3	Ponceaux d'entrées privée : 375mm TTOG sur 6.71m incluant remblais, nivellement et disposition hors site de l'existant et des matériaux d'excavation	2	unité	3 000.00 \$	6 000.00 \$
4.15.4	Ponceaux d'entrées privée : 450mm TTOG sur 6.71m incluant remblais, nivellement et disposition hors site de l'existant et des matériaux d'excavation	1	unité	4 000.00 \$	4 000.00 \$
4.16	Option - modification de l'aqueduc et de l'égout à la polyvalente	1	global	15 000.00 \$	15 000.00 \$
	Sous-total				618 935.68 \$
5.	Travaux de réfection de chaussée - année 2 (2027)				
5.1	Enlèvement des transitions de pavage	175	m.ca.	402.00 \$	70 350.00 \$
5.2	Nettoyage du pavage et pose d'un liant d'accrochage	4092	m.ca.	1.00 \$	4 092.00 \$
5.3	Béton bitumineux couche d'usure de type ESG-10, PG 58H-34 40 mm d'épaisseur	461	t.m.	163.00 \$	75 143.00 \$
5.4	Marquage de chaussée - REQUIS ?	1	global	4 500.00 \$	4 500.00 \$
5.5	Nettoyage de conduites, regards, puisards, chambre de vanne et boîtier de vanne	1	global	2 000.00 \$	2 000.00 \$
	Sous-total				156 085.00 \$

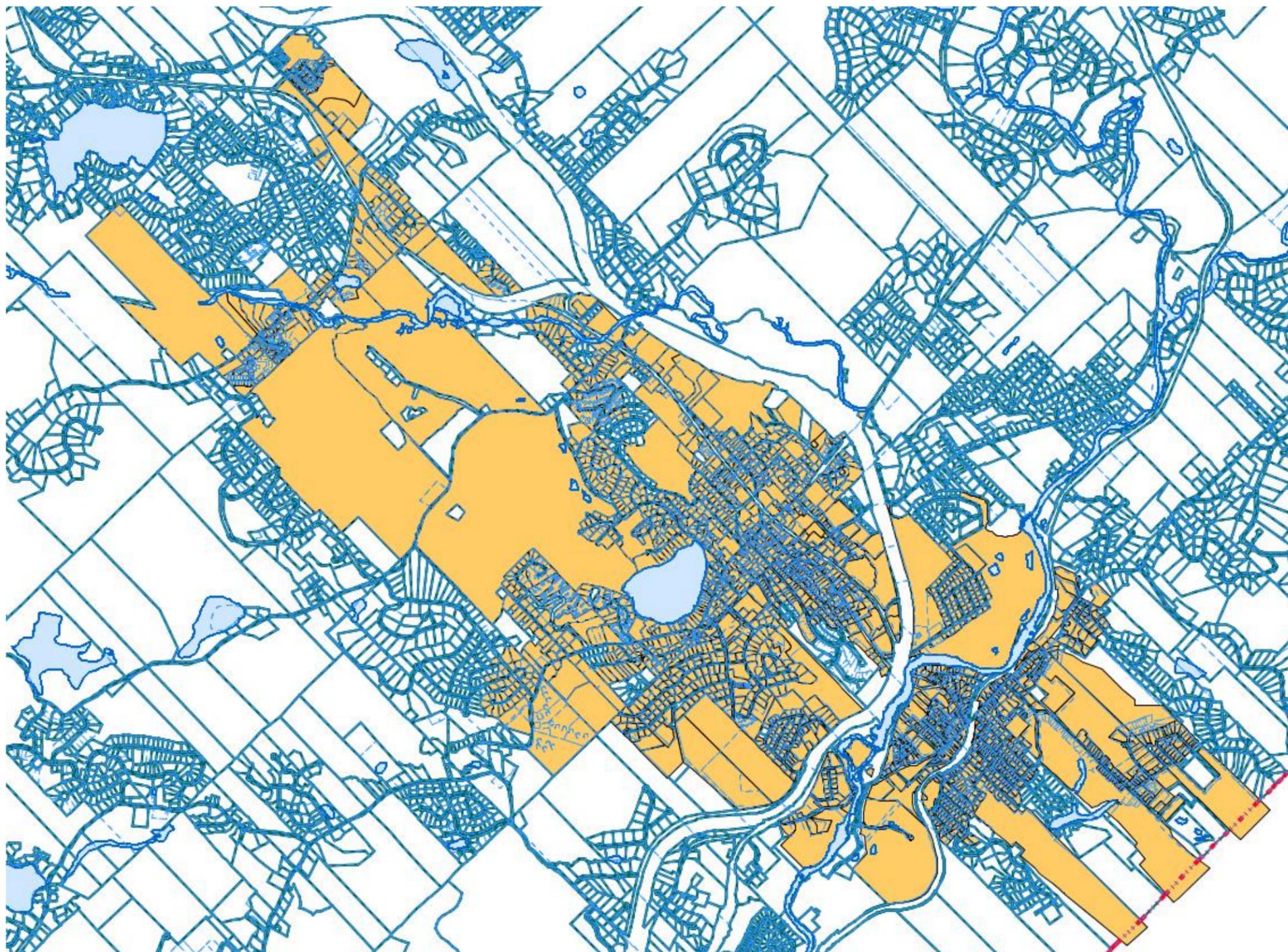
Item	Nom de l'article	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total
6. Travaux d'éclairage - EXCLU					
6.1	Contingences	1	global	- \$	- \$
6.2		1	global	- \$	- \$
6.3		1	global	- \$	- \$
Sous-total					- \$
TOTAL COÛTS DIRECTS					1 908 623.28 \$



Étienne Brossard, ing. Directeur, Services techniques et hygiène du milieu
 Ville de Sainte Adèle
 2025-02-07



<p>VILLE DE SAINTE-ADÈLE</p>	
<p>BASSIN DE TAXATION- Réseau d'aqueduc Ville de Sainte-Adèle 2025</p> <p>7 février 2025</p>	
<p>Annexe " C " RÈGLEMENT 1367</p>	



<p>VILLE DE SAINTE-ADÈLE</p>	 <p>SAINTE ADÈLE</p>
<p>BASSIN DE TAXATION- Réseau d'égout sanitaire Ville de Sainte-Adèle 2025</p>	
<p>Annexe " D " RÈGLEMENT 1367</p>	